



Maison d'Arrêt de Digne-les-Bains ENTRE PATRIMOINE ET PÉNITENTIAIRE, LES PERSONNELS REFUSENT D'ÊTRE LA VARIABLE D'AJUSTEMENT

COMMUNIQUÉ

Compte rendu de la visite de Monsieur le Maire au sein de la Maison d'Arrêt de Digne-les-Bains

Le 24 juin 2026, la Maison d'Arrêt de Digne-les-Bains a reçu la visite de Monsieur le Maire de Digne-les-Bains, accompagné notamment de son adjointe en charge de la culture, du responsable technique de la commune ainsi que du chef de la police municipale.

Cette visite s'est déroulée en présence de la cheffe d'établissement et de son adjoint, ainsi que d'un représentant de FO Justice.

Plusieurs sujets concernant l'avenir de l'établissement et les conditions de travail des personnels ont été abordés.

Une nouvelle prison : un projet politique qui ne convainc pas les personnels

Le principal point de discussion a porté sur la volonté affichée par Monsieur le Maire de voir construire un nouvel établissement pénitentiaire en remplacement de l'actuelle Maison d'Arrêt de Digne-les-Bains.

FO Justice a rappelé son opposition à ce projet et a exposé les nombreuses conséquences négatives qu'une telle opération pourrait engendrer :

- dégradation des conditions de travail des personnels ;
- augmentation potentielle des nuisances liées à une structure de plus grande capacité ;
- arrivée probable de détenus extérieurs au bassin digneois, modifiant profondément la population pénale actuellement accueillie ;
- risque de devenir un établissement de délestage pour les grandes structures surchargées de la région, notamment Aix-Luynes et Marseille ;
- accroissement des contraintes sécuritaires et organisationnelles pour les agents ;
- perte de l'identité et de la vocation actuelle d'un établissement à taille humaine.

La direction a également fait part de ses réserves et de sa vigilance concernant les conséquences qu'un tel projet pourrait avoir sur le fonctionnement de la structure.

De son côté, Monsieur le Maire a principalement mis en avant les bénéfices économiques et urbanistiques qu'il estime pouvoir retirer de cette opération. Son objectif serait notamment de récupérer le site historique actuel, installé dans un ancien château au cœur de la ville, afin de le transformer en espace culturel participant à l'attractivité de Digne-les-Bains.

Monsieur le Maire a indiqué souhaiter porter ce projet auprès du ministère de la Justice avec l'espoir qu'il soit retenu dans les futures programmations immobilières.

FO Justice rappelle toutefois que la création, le déplacement ou la fermeture d'un établissement pénitentiaire relèvent exclusivement des décisions du ministère de la Justice et de la Direction de l'Administration Pénitentiaire.

FO Justice suivra ce dossier avec la plus grande attention et réaffirme son opposition à toute fermeture de l'actuelle Maison d'Arrêt de Digne-les-Bains. Les personnels ne sauraient être sacrifiés pour un projet d'aménagement urbain.

Réfection des marches d'entrée : un projet relancé

Concernant les marches situées à l'entrée de l'établissement, la municipalité semble reprendre le projet initié sous l'ancienne mandature.

La mairie se dit prête à fournir les matériaux nécessaires à la réalisation des travaux, tandis que l'administration assurerait la mise en œuvre.

FO Justice restera attentif à l'évolution de ce dossier et à son calendrier de réalisation.

Un abri pour les familles : une proposition accueillie favorablement

Le responsable technique de la commune a évoqué la possibilité d'installer un abri destiné aux familles à proximité de l'établissement.

Cette initiative permettrait d'améliorer les conditions d'accueil des visiteurs, notamment lors des périodes de fortes chaleurs ou d'intempéries.

FO Justice n'a formulé aucune objection à cette proposition.

Stationnement : enfin des avancées ?

FO Justice a une nouvelle fois attiré l'attention de la municipalité sur les difficultés de stationnement rencontrées quotidiennement par les personnels.

En réponse, la mairie a annoncé son intention de réunir prochainement les organisations syndicales et la direction afin d'étudier la mise en place d'une convention permettant aux agents de bénéficier de tarifs préférentiels au parking souterrain Gassendi.

Les modalités précises restent à définir.

FO Justice participera à ces discussions avec la volonté d'obtenir des solutions concrètes et avantageuses pour l'ensemble des personnels.

FO Justice continuera de porter la voix des agents, de défendre leurs conditions de travail et de s'opposer à tout projet qui ne répondrait pas aux intérêts des personnels et aux missions de proximité assurées par la Maison d'Arrêt de Digne-les-Bains.

Le bureau local FO Justice